

**COMMISSION FEDERALE SPORTIVE**  
**PROCES-VERBAL N°20 DU 19 MARS 2024**  
**(Réunion télématique)**

**SAISON 2023/2024**

**Présents :**

Michel COZZI, Président de la CFS,  
Cédric AMBS, Bertrand LEYS, Gérald HENRY, Jean-Pierre MELJAC, Thierry MINSSEN, Yves  
MOLINARIO, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT membres de la commission.

**Absent :**

Jérôme MIALON membre de la CFS.

**Assistent :**

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif),  
Boris DEJEAN (attaché de la CFS),  
Johan SOUMY (attaché de la CFA).

---

## REPORT DE DROIT EN COUPE DE FRANCE M15 FEMININE

La Commission Fédérale Sportive constate que le tour 8 de la coupe de France M15 féminine peut être impactée par une demande de report de droit à la suite de la sélection d'une joueuse en équipe de France U18 féminine.

Voici la joueuse et le club pouvant bénéficier d'un report de droit :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Licence	Club	n° club	Poule T8
DELPORTE	Izzie	18/02/2009	2257867	VITROLLES SPORTS VOLLEY-BALL	136082	Poule E

Période de convocation de la joueuse :

- Du 27 au 29 mars 2024 – Stage de préparation
- Du 8 au 10 avril 2024 – Préparation et sélection à Mulhouse
- Du 10 au 15 avril 2024 – Compétition en Géorgie

La Commission Fédérale Sportive fixe la date du report de droit :

- **Au dimanche 31 mars 2024 à 11h00.** *Les clubs pourront d'un commun accord avancer la date du tournoi. Dans le cas contraire le tournoi devra avoir lieu à la date fixée par la CFS.*

Le club cité ci-dessus et souhaitant bénéficier du report de droit devra en faire la demande à la CFS via l'adresse [bdejean.ccs@ffvb.org](mailto:bdejean.ccs@ffvb.org) avant le jeudi 21 mars 2024 minuit. Passé ce délai la CFS n'acceptera plus les demandes de report de droit.

-----  
Le Président de la CFS  
**M. Michel COZZI**



Le Secrétaire de Séance  
**M. Thierry MINSSEN**

